

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# FEUILLETON ILLUSTRÉ

## PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU &amp; CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

### LE SIGNE DE LA CROIX

PREMIERE PARTIE — LE CAPITAINE LA CHESNAYE

XIX — LE COMPLICE D'UN CRIMINEL D'ÉTAT

—Cela se peut, en effet; mais cet homme affirme ne pas con-

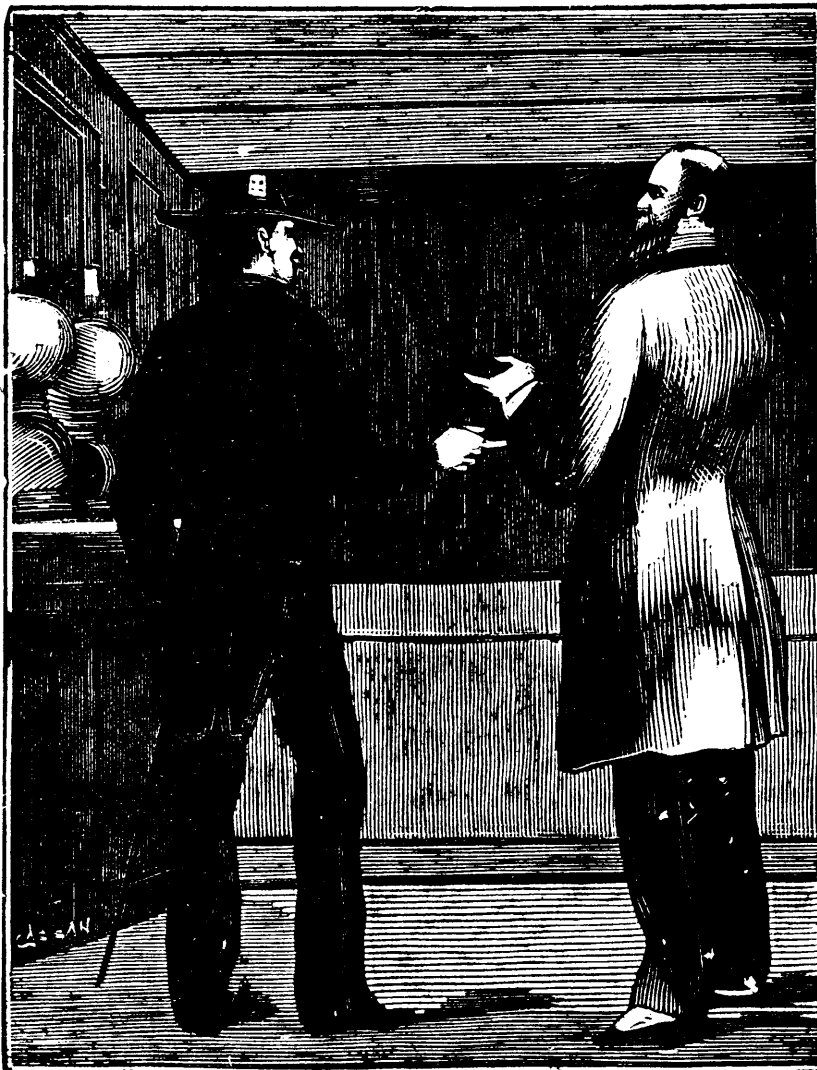
naître les gens avec lesquels il était attablé. Il les a rencontrés, dit-il, sur le champ de foire; enfin il se prétend archer de la prévôté de Rouen, et ce titre prouvé le justifierait de tous soupçons.

—Le drôle à l'air hardi, fit observer M. de Bernac, et certes il n'a pas pour habitude de baisser les yeux, car depuis quelques instants il darde sur nous ses regards brillants, comme s'il voulait nous incendier avec leurs rayons flamboyants.

« Vive Dieu! si ses deux yeux étaient aussi bien deux pistolets, il y a tout à parier qu'à cette heure, vous et moi, nous serions transpercés d'outre en outre.

« Par les cornes du diable! il faut que j'examine de près ce produit de votre chasse!

Et sans attendre la permission du prévôt, le comte s'avança vivement dans la direction de l'homme dont il venait de parler.



.... Je viens vous demander secours pour combattre l'incendie.

XX

LE PRISONNIER

Celui-ci n'était autre que Giraud, le malheureux archer, arrêté quelques heures auparavant dans la loge du rôtisseur où nous l'avons entendu raconter l'odyssée de ses amours.

Se renfermant dans une impassibilité complète, et dans un mutisme absolu depuis l'instant où il était sorti du cabinet du lieutenant civil, après sa conversation avec le prévôt de Paris (conversation à laquelle nous n'avons pas assisté, mais dont nous allons bientôt connaître le résultat), Giraud n'avait point tenté

la moindre résistance, et s'était laissé conduire avec une résignation qui, chez tout autre, eût annoncé l'abattement, mais qui, chez lui, dénotait une résolution arrêtée.

En entrant dans la cour du grand châtelet, en se voyant en face de l'entrée de ces geôles terribles qui rendaient au monde si peu de ceux que l'on confiait à leurs antres fétides, Giraud n'avait manifesté aucune émotion, et son regard terne et sans expression avait à peine daigné parcourir l'enceinte de la vaste cour.

Tout à coup, cependant, ce regard vague était devenu fixe et s'était splendidement allumé, en même temps qu'un frémissement nerveux avait agité le corps du prisonnier.

Ce double phénomène s'était produit à l'instant même où le comte de Bernac, franchissant les derniers degrés de l'escalier qu'il descendait, s'était avancé vers M. d'Aumont.

La lueur des torches portées par les archers éclairait en plein le prévôt de Paris et le jeune gentilhomme.

L'œil de Giraud avait brillé d'un éclat sombre et s'était fixé sur l'élegant seigneur pour ne plus s'en détacher.

C'était cette attention profonde portée sur sa personne qui avait si fort frappé le comte de Bernac.

En voyant le jeune gentilhomme s'avancer vers lui, Giraud n'avait pas baissé ses regards, mais sa physionomie avait pris subitement une expression d'impassibilité complète.

Le comte, offensé sans doute par cette muette et constante investigation dont il était l'objet, lança au prisonnier un regard impérieux, mais ce regard ne sembla nullement intimider l'archer.

Au contraire, Giraud releva la tête d'une façon plus insolente encore.

Lui aussi se trouvait alors placé en pleine lumière, et le comte put examiner à son aise ses traits vigoureusement accentués, et cette chevelure roussâtre ruisselant sous le jeu des flammes résineuses.

Mais, soit que cet examen rapide suffit au jeune seigneur, soit qu'il ne jugeât pas digne de le poursuivre plus longtemps, il pirouetta sur les talons éperonnés de ses bottes, tourna le dos à l'archer et revint vers le prévôt.

Celui-ci avait gagné le vestibule du grand escalier et semblait en proie à une vive émotion.

M. de Bernac fit signe à un valet de lui amener son cheval.

—Vous partez, Henri ? demanda M. d'Aumont en se rapprochant.

—Oui, l'heure est avancée et vous n'avez, je crois, aucunement besoin de mes services.

M. d'Aumont se rapprocha encore de son interlocuteur.

—Ce soir, dit-il, en nous quittant, avant de pénétrer dans la foire Saint-Germain, vous m'avez fait de pressantes recommandations concernant l'affaire dont j'allais m'occuper...

—Cela est vrai.

—Pourquoi m'avez-vous fait ces recommandations ?

—Pourquoi je vous ai donné ces conseils ? répéta le comte en regardant fixement le prévôt.

—Oui.

—Oh ! mon Dieu, par une raison bien simple, mon excellent ami, raison que je vous ai déjà souvent et longuement expliquée.

Je crois, en mon âme et conscience, devoir une réparation à ce malheureux La Chesnaye, et en le voyant menacé de votre terrible persécution, je tentais de le protéger.

—Mais je ne vous parle pas de La Chesnaye, je vous parle de moi.

Vous me pressiez d'abandonner cette affaire, attendu que, suivant vous, mal pouvait m'en arriver.

—Cela est ma conviction.

—Sur quoi se base cette conviction, c'est ce que je vous demande...

—Mon Dieu ! je ne sais... c'est un pressentiment.

—Ainsi vous n'avez pas d'autre motif ?

—Aucun autre.

—Vous me le jurez ?

—Foi de gentilhomme !

M. de Bernac prit les rênes du genêt d'Espagne qu'on venait de conduire devant lui.

Déjà il posait le pied dans l'étrier, lorsque le prévôt de Paris, dont l'émotion paraissait augmenter de minute en minute, lui saisit le bras et retint l'élan que prenait le gentilhomme pour sauter en selle.

—Monsieur le comte, dit-il d'une voix brève, avant que nous nous séparions, il faut encore que je vous parle.

—A vos ordres, répondit Henri en abandonnant sa monture.

Les deux hommes, placés comme ils l'étaient sous le vestibule du grand escalier, étaient hors de portée de toute oreille indiscrette.

—M. de Bernac, commença M. d'Aumont, depuis quatre années que vous êtes arrivé de votre province pour vous rendre à la cour, je vous ai accueilli, vous le savez, non seulement avec cette courtoisie que se doivent réciproquement deux hommes de qualité, mais encore avec un empressement dénotant le plaisir que me causait votre amitié...

—Sans doute, mon cher prévôt, et croyez que je n'oublierai jamais votre charmant accueil, répondit Henri avec cette réserve de l'homme qui ignore encore sur quel terrain son interlocuteur veut mener la conversation.

—Il y a six semaines vous m'avez confié votre amour pour ma fille, et vous m'avez fait l'honneur de témoigner votre ardent désir d'une alliance entre nos deux familles...

—Alliance que je désire toujours, croyez-le, avec la même ardeur.

—Votre naissance, votre personne, votre fortune, tout parle en votre faveur et j'ai, par conséquent, accueilli votre confiance comme elle méritait de l'être...

—Ce dont je vous ai une profonde reconnaissance, interrompit le comte.

Mais permettez-moi de vous dire, mon cher et excellent ami, que je ne comprends nullement, ce soir, la portée de vos paroles.

—Je m'explique...

—Et je vous écoute.

—Ce matin, j'ai vu le roi.

—Au conseil ?

—Oui. Sa Majesté m'avait fait appeler. Il s'agissait de ce capitaine La Chesnaye dont l'audace et les rapines ont fini par émouvoir le roi lui-même.

Les plaintes abondent, les crimes sont patents, les attentats journaliers, et Sa Majesté ne m'a caché le grave mécontentement qu'elle éprouvait de voir ce bandit non encore entre les mains de la justice.

—Eh bien ! mon cher prévôt, cela n'est pas votre faute, car je suis témoin que vous faites tout ce que vous pouvez pour vous emparer de cet effronté coquin.

—Je le sais, le roi le sait aussi, mais néanmoins ma vigilance et l'amour de mes devoirs paraissent être mis en doute. Bref, j'ai beaucoup d'ennemis, vous ne l'ignorez pas.

D'un autre côté, j'occupe un poste éminent, extrêmement recherché et partant envié de tous les courtisans. Je n'ai pas ou peu de fortune. Ma charge de prévôt de Paris m'est d'absolue nécessité pour soutenir l'éclat de mon nom.

Mes ennemis poussent à ma ruine, le roi est mécontent et je me vois à la veille de ma perte si je ne réponds d'une façon victorieuse aux accusations dont je suis l'objet.

—Et quelles sont ces accusations ?

—Je vous l'ai dit : manque de vigilance et oubli de mes devoirs.

—Et pour les détruire, il vous faudrait, je pense, procéder immédiatement à l'arrestation de La Chesnaye ?

—Vous avez deviné

—Eh bien ! mon cher ami, procédez !... Qui vous en empêche ?

—Jusqu'ici le hasard, ou pour mieux dire une complication étrange d'événements et un mystère que je n'ai encore pu percer.

—Alors ?

—J'ai promis formellement au roi, ce matin même, en plein conseil, qu'avant quarante huit heures, le capitaine La Chesnaye serait arrêté.

Or, aller avouer au roi après demain que j'ai échoué dans cette entreprise serait aller moi-même procéder à ma porte. Vous comprenez ?

—Parfaitement, répondit le comte en secouant la tête ; c'est diablement malheureux alors que vous ayez manqué ce bandit ce soir à la foire Saint-Germain.

Après cela, vos renseignements étaient sans doute inexacts et La Chesnaye n'était certainement pas à la foire.

—Mes renseignements étaient exacts et La Chesnaye était ce soir à la foire.

—Vous en êtes sûr ?

—J'en suis certain.

En prononçant cette affirmation d'un ton sec, le prévôt de Paris leva son regard clair et investigateur sur le jeune gentilhomme.

Celui-ci supporta avec un calme et une aisance accomplis ce coup d'œil profond, et ses yeux noirs ne s'abaissèrent pas un seul instant devant l'éclair qui jaillissait des prunelles de son interlocuteur.

M. d'Aumont, comme s'il eût eu honte de prolonger plus longtemps cet examen étrange, détourna la vue et posa doucement sa main droite sur le bras du jeune homme.

## XXI

LE LIMIER

—Pardonnez, mon cher comte, continua le prévôt de Paris en donnant à sa voix un accent plus doux ; pardonnez ce qu'il peut y avoir de singulier dans la façon dont je vous parle, mais ma situation présente est assez pénible pour me servir d'excuse.

D'ailleurs mes chagrins sont un peu les vôtres, puisque vous allez devenir mon fils, car je crois que vous aimez ma fille d'un amour véritable ?...

—J'aime Diane de toute la force de mon âme ! fit M. de Bernac avec une vivacité dénotant une passion sincère et ardente.

—Alors je puis continuer sans crainte de vous blesser ?

—Sans doute ! Parlez, je vous prie.

—Eh bien ! vous pouvez m'aider puissamment dans la réussite de l'entreprise que je poursuis.

—Dans l'arrestation de La Chesnaye ?

—Oui.

—Je puis vous aider, moi ?

—Vous-même.

Le comte de Bernac se prit à rire bruyamment.

—Ventre-saint-gris ! s'écria-t-il gaiement, serais-je donc, sans m'en douter, exempt de la prévôté ?

—Ne riez pas, comte, et répondez-moi.

—Ah ça ! c'est donc sérieux ce que vous me dites ?

—Très-sérieux.

—Je puis vous aider réellement dans l'arrestation de votre bandit ?

—Vous le pouvez.

—Comment cela ?

—D'une façon bien simple. Vous le connaissez.

—Je connais La Chesnaye ?

—J'en suis certain.

—Voilà qui est fort !

—Je vous répète que j'en suis sûr.

—Alors, mon cher prévôt, je n'ai rien à vous répondre puisque vous affirmez, mais permettez-moi cependant de trouver votre affirmation singulière et de vous en demander la cause.

—Mon cher Henri, dit M. d'Aumont en regardant fixement le jeune seigneur, j'ai toujours éprouvé pour vous, depuis que je vous connais, une sympathie réelle, sympathie dont la cause est, sans nul doute, dans l'heureux hasard qui m'a permis jadis de vous être utile.

—Dites : de m'arracher à une mort certaine...

—Bref, je vous aime sincèrement.

M. de Bernac s'inclina.

—Je commence par vous affirmer que l'accomplissement de ce projet de mariage qui doit faire de vous mon fils est l'un de mes vœux les plus chers...

Le comte s'inclina une seconde fois.

—Mais, continua le prévôt, si comme homme je dois respecter vos secrets privés, comme magistrat il est de mon devoir de vous demander aide et assistance lorsqu'il s'agit de servir la cause du roi et celle de la justice.

Or, chaque fois qu'il a été question entre nous de ce bandit qui désole la capitale et les provinces, vous avez pris presque sa défense...

—Permettez, dit vivement le comte de Bernac, je vous ai dit le sentiment auquel j'obéissais.

—Ce soir, alors que j'accusais La Chesnaye du meurtre qu'il a commis sur le Pont-Neuf, vous m'avez précisément mis à même de constater la présence du capitaine cette même nuit à trente lieues de l'endroit où le crime avait été accompli.

—Eh bien ! en agissant ainsi il me semble que je servais la justice puisque je l'éclairais.

—Oui, seulement cet homme auquel vous m'avez fait parler, quittait sa maison une demi-heure après que nous l'avions vu, et près de la rue du Paon on perdait sa trace.

—Ah ! ah ! vous avez donc fait chercher ce pauvre diable ? fit M. de Bernac dont les sourcils se contractèrent brusquement et dont la prunelle étincelante lança un jet lumineux.

—C'était mon devoir, répondit M. d'Aumont.

—Ensuite ? dit le comte en reprenant son expression de calme railleur.

—Ensuite, mon cher Henri, vous m'avez, je le répète, vivement et chaudement recommandé de laisser en paix ce La Chesnaye.

Or, en admettant, rinsi que je dois le faire, la délicatesse de pensée qui vous fait agir, en admettant que poussant à l'extrême ce sentiment de réparation que vous prétendez devoir à un bandit insigne accusé à tort du meurtre de votre père, il est vrai, mais accusé à juste titre d'autres assassinats accomplis dans des circonstances plus horribles encore, en admettant toutes ces raisons, dis-je, je ne puis m'empêcher d'ajouter que l'intérêt que vous portez au capitaine La Chesnaye est étrange.

—De sorte que vous concluez ?

—Je conclus que, par suite d'une circonstance et d'un concours d'événements que j'ignore, vous avez d'autres raisons pour vous intéresser à La Chesnaye que celles que vous avez bien voulu me donner ce soir.

Est-ce vrai ?

—Cela est effectivement possible, mais ce n'est pas un motif pour que cela soit.

—Oh ! pas de réponse évasive, je vous en prie !

M. de Bernac se redressa vivement en corrigeant sa monture.

—Pardon, dit-il. Est-ce une conversation amicale que nous avons ensemble, ou bien est-ce un interrogatoire que je subis ? Bref, ai-je devant moi mon ami, M. d'Aumont, ou suis-je en face du premier magistrat de la capitale ?

—C'est un ami qui vous parle, mon cher Henri, se hâta de dire le prévôt de Paris.

—Fort bien ! je répondrai alors à mon ami, M. Jacques d'Aumont, qu'il se trompe complètement en pensant que je puisse l'aider dans l'arrestation du bandit qui recherche ; que les renseignements particuliers que je lui ai donnés sont l'effet du hasard : que je ne connais nullement l'illustre La Chesnaye, mais que, lors même que je le connaissais, je ne donnerais aucun indice sur lui ; que lors même que je pourrais le livrer, je ne le ferais point, car le métier de délateur ne convient pas à un gentilhomme.

Le ton dont cette réponse fut faite était empreint d'un sentiment de hauteur qui fit secouer tristement la tête à M. d'Aumont.

—Nous ne nous entendons pas, dit-il. Je croyais vous avoir fait comprendre que mon honneur et mon repos dépendaient de l'arrestation du capitaine.

—J'ai parfaitement compris, mon cher prévôt, mais, encore une fois, je ne puis rien en cette circonstance pour vous témoigner mon affection.

—C'est toujours à l'ami que vous parlez, Henri ?

—Toujours.

—Et si c'était au magistrat ?

Le comte rejeta en arrière sa tête expressive avec un mouvement plein de fierté.

—Si le magistrat m'interrogeait, je ne répondrais même point, dit-il d'une voix brève.

—Alors, reprit M. d'Aumont, excusez-moi, monsieur le comte ; je me serai trompé dans mes conjectures.

—Mon cher et excellent ami, fit M. de Bernac en changeant brusquement d'air et de manières, et en se rapprochant du prévôt avec un geste amical, croyez que je comprends parfaitement ce que votre situation morale a de pénible, et que je voudrais pouvoir vous servir efficacement ; mais croyez aussi que je ne puis rien, malheureusement.

La nature hardie, brave et audacieuse de ce La Chesnaye me plaît ; j'aime la lutte qu'il soutient contre la société, et voilà pourquoi j'ai paru m'intéresser à lui ; mais de le connaître... je n'ai point cet honneur.

—Dès lors mon cher comte, ne parlons plus de rien à ce sujet ; je vous répète que je me suis trompé.

Henri s'inclina en signe qu'il admettait pour bonnes les excuses que lui adressait son interlocuteur, mais son visage ne trahit aucun des sentiments qu'avait pu faire naître en lui la conversation qui venait d'avoir lieu.

Minuit sonna à l'horloge du grand Châtelet.

—Minuit ! fit le comte après avoir écouté en silence le nombre des heures retentissant sur le timbre cuivré. Mes gens vont me croire au fond de la Seine ou dans les griffes de votre capitaine La Chesnaye.

Au revoir, mon cher prévôt ; je rentre à l'hôtel.

A propos, vous allez toujours demain soir au bal de l'ambassadeur d'Espagne ?

—Sans doute, répondit M. d'Aumont ; toute la cour y sera.

—J'aurai l'honneur de danser un branle avec mademoiselle

Diano, et si d'ici là j'apprenais quelque chose, croyez que je serais heureux de vous mettre face à face avec La Chesnaye : que Dieu confonde !

A demain donc, et que d'ici là le Seigneur vous garde !

—A demain ! répéta le prévôt.

Le comte se rapprocha du genêt d'Espagne et s'élança en selle avec sa légèreté accoutumée.

Le prévôt de Paris, le front toujours soucieux, fit au jeune homme un geste amical.

—Au revoir ! dit le comte en poussant sa monture.

—A demain ! reprit M. d'Aumont.

Le cavalier traversa la cour et s'engagea sous la voûte sombre et basse communicant avec la porte d'entrée du Châtelet.

Bientôt on attendit les sabots ferrés du genêt d'Espagne résonner sur les planches sonores du pont levé jeté sur le fossé.

Giraud, l'œil toujours ardemment fixé sur le gentilhomme, l'avait suivi du regard avec la persistance du vautour contemplant une proie qu'il craint de voir échapper.

Au moment où le comte disparut sous la voûte, il fit un mouvement en avant comme s'il eût voulu s'élaner à sa suite ; mais l'arquebuse d'un archer, brusquement étendue en travers, arrêta l'élan du prisonnier.

Giraud, rappelé à sa situation présente par le geste du soldat chargé de veiller sur lui, recula d'un pas.

Ses yeux, en changeant de direction, rencontrèrent le prévôt qui gravissait lentement les marches de l'escalier que venait de descendre le comte.

M. d'Aumont, lui aussi, paraissait en proie à une émotion inaccoutumée.

Enfin s'arrêtant subitement, il sembla prendre une résolution nouvelle.

Se retournant vers ses archers :

—Déliez les mains du prisonnier, et laissez-le venir vers moi.

Un coup de poignard, en tranchant les cordes qui retenaient captifs les bras de l'archer, lui rendait la liberté de ses mouvements.

En deux bonds Giraud fut auprès du prévôt.

—Écoute, dit M. d'Aumont avec une agitation fébrile, cet homme, que tu as osé accuser, est l'un de mes meilleurs amis ; c'est le futur époux de ma fille unique.

C'est te dire que si tu t'es trompé, que si tu as voulu te jouer de la justice, il n'y aura pas de tortures assez horribles, pas de supplices assez affreux pour te punir de ton infâme accusation.

—Et si j'ai dit vrai ? fit Giraud sans paraître ému des paroles du prévôt.

—Si tu dis vrai ? Cet homme, fût-il déjà mon gendre, ma fille dût-elle mourir de sa mort, la justice du roi suivra son cours !

—Alors, répondit Giraud, je réponds du succès.

—N'espère pas me tromper par un grossier artifice ! Partout où tu seras, je saurai te rejoindre !

—Si je ne réussis pas, vous ferez de moi ce que vous voudrez.

—Tu es donc certain de ce que tu as promis ?

—Oui. Je ne sais encore où est La Chesnaye, mais ce dont je réponds, c'est que cet homme est son complice.

D'ailleurs je répéterai devant vous ce que j'ai dit hardiment devant le parlement de Paris, lors du procès relatif à la revendication du nom et des biens des Bernac ; celui là qui vient de vous quitter, celui-là que la cour a reconnu pour l'unique

descendant de la vieille famille bretonne, celui-là n'est point l'homme que vous avez sauvé, alors qu'il était enfant, du précipice où l'avait jeté l'assassin de son père.

Le parlement a repoussé ma déposition, le parlement lui a donné gain de cause ; mais le parlement s'est trompé, et celui-là qui sort du grand Châtelet porte un nom qu'il a volé !

— Va donc ! s'écria le prévôt en baissant la tête.

Et, se tournant vers les gardes :

— Laissez passer cet homme, dit-il ; il est libre !

Giraud poussa un cri sourd ressemblant à un rugissement de joie, et franchissant d'un seul bond les marches qui le séparaient de la cour, il s'élança sous la voûte et traversa le pont-levis avec la rapidité d'un trait saisi par une main habile et vigoureuse.

Une fois sur le quai, il s'arrêta, et, tournant sur lui-même, il tourna de l'œil les témoins qui l'entouraient.

A gauche, en remontant le fleuve, dans la direction du pont Notre-Dame et du port au foin, il aperçut une ombre côtoyant la berge.

Un rayon de lune perçant les nuages, et tombant d'aplomb sur le quai, permit à l'archer de distinguer nettement la robe blanche du genêt d'Espagne, et les couleurs éclatantes de l'habillement du comte de Bernac.

— Jeanne, murmura l'archer, si tu souffres, me voici sur le chemin de ta délivrance ; mais, si tu m'as trahi... le vengeur se dressera sur ta route.

Et, s'assurant que sa longue épée jouait facilement dans le fourreau, il s'élança en rasant les maisons pour mieux dissimuler sa personne.

La lune, qui disparut presque aussitôt sous le nuage dont elle avait un moment percé l'opacité, rendit les témoins plus sombres encore.

## XXII

## MADAME D'AUMONT

A l'heure où l'archer Giraud, remis en liberté par les ordres de M. d'Aumont, franchissait la porte de sortie du grand Châtelet, un de ces lourds et massifs carrosses, tels que les représentent les gravures de l'époque, quittait la façade du Louvre devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, descendait la rue des Fossés-Saint-Germain, longeait l'hôtel de la Monnaie alors situé en face de la rue Tirechape, s'engageait dans la rue Périn-Gosselin, dont il remplissait la largeur tout entière, et gagnant le nouveau quai, se dirigeait vers le grand Châtelet.

La porte de la résidence prévôtale s'ouvrit à deux battants devant la lourde voiture qui, s'engageant sous la voûte, décrivit un demi-cercle dans la cour et vint s'arrêter devant le vestibule du grand escalier sur les dernières marches duquel avait eu lieu l'entretien que nous avons rapporté, entre le prévôt de Paris et le comte de Bernac.

Une femme de tournure élégante, mise avec une recherche du meilleur goût (suivant la mode de l'époque), s'élança vivement par l'ouverture du carrosse et pénétra dans le vestibule.

Cette femme, âgée d'un peu moins de quarante ans, offrait encore, en dépit de son âge et de la pâleur de ses traits, le type achevé d'une beauté accomplie.

C'était madame d'Aumont, femme du prévôt de Paris, et récemment nommée dame d'honneur de la jeune épouse d'Henri IV.

Elle revenait du Louvre où l'avait appelée son service auprès de la reine Marie.

Madame d'Aumont était fort pâle, avons-nous dit ; mais à cette pâleur se joignait encore une profonde altération des traits.

Gravissant vivement les degrés conduisant au premier étage, elle laissa à gauche la porte du salon où avait eu lieu le tête-à-tête de Diane et d'Henri, et, longeant un corridor éclairé par les reflets d'une lampe suspendue au plafond, elle s'arrêta devant une porte tout garnie de velours oramoisi et de clous à tête dorée.

Faisant jouer le ressort de la serrure, elle poussa le battant et pénétra dans une pièce de belle dimension.

Cette pièce était le cabinet de travail du prévôt.

Assis devant une longue table surchargée de papiers, le front serré entre ses doigts, dans la situation, enfin, d'un homme plongé dans un dédale de réflexions pénibles, M. d'Aumont était là immobile et silencieux.

Au bruit causé par l'entrée de sa femme, dont les jupes soyeuses battaient les chambranles de la porte, le magistrat releva sa tête pensive.

Madame d'Aumont marcha rapidement vers lui.

— Eh bien ? fit-elle.

— Rien, répondit M. d'Aumont.

— Vous n'avez pas réussi ?

— Non.

— La Chesnaye vous a encore échappé ?

— Oui.

— Alors nous sommes perdus, et perdus sans ressource !

Et madame d'Aumont se laissa tomber sur un siège, comme si la force de se soutenir lui eût manqué tout à coup.

— Perdus ! s'écria M. d'Aumont en se redressant par un mouvement opposé à celui accompli par sa femme, perdus ! dites-vous ? Et comment ? pourquoi ?

S'est-il donc passé ce soir quelque chose de nouveau au Louvre ?

— Oui.

— Vous avez vu le roi ?

— Oui, répondit encore madame d'Aumont.

— Eh bien ?

— Nos ennemis ont agi et nous poussent vers l'abîme.

— Quoi ! le roi méconnaît à ce point mes services !

— Le roi est entraîné par Mme de Verneuil, avec laquelle il s'est secrètement réconcilié, et la marquise obéit, vous le savez, aux instigations du duc de Mercœur.

— Alors ?...

— Alors ce soir a eu lieu au Louvre, en ma présence, dans les appartements de la reine, devant toute la cour, une scène préparée d'avance par vos ennemis, et dont nous serons les victimes si un miracle ne nous vient en aide.

— Mais quelle scène ?

— La famille de Lavardin est venue en grand deuil se précipiter aux pieds du roi et lui demander bonne et prompt justice à propos de l'assassinat commis sur l'unique et dernier héritier de cette famille.

— Mais ! s'écria le prévôt de Paris avec emportement, le roi n'ignore pas que si M. de Lavardin a été assassiné sur le Pont-Neuf, il y a quelques nuits, son véritable meurtrier est le duc de Mercœur, puisque c'est lui qui a traité avec La Chesnaye pour la mort du gentilhomme.

— Cela est possible ; mais M. de Mercœur nie toute participation à ce crime.

Bien plus, comme il devait se battre avec M. de Lavardin,

il prétend que son honneur est aujourd'hui intéressé à la recherche du coupable, et il s'est joint aux Lavadin pour supplier le roi de faire faire prompt justice.

Vous savez que le duc de Mercœur vous a voué une haine mortelle depuis le jour où le parlement lui a dénié le titre de prince; car il attribua à votre frère, rapporteur dans cette affaire, la déconvenue qui en est résultée pour lui. N'a-t-il pas voulu tuer l'avocat Louis Sorvin qui avait plaidé contre lui ?

M. de Mercœur avait préparé cette scène, j'en suis certain; mais elle n'en a pas moins causé une impression profonde sur le roi....

—Et qu'à répondu Sa Majesté ?

—Sa Majesté a engagé sa parole royale, que pleine et entière justice serait rendue sous quarante-huit heures; puis il a quitté l'appartement de la reine, emmenant avec lui M. de Sully, et lorsque j'ai pris congé de Sa Majesté, la reine, obéissant sans doute aux ordres qu'elle avait reçus de son époux, m'a dit en recevant ma révérence :

Madame d'Aumont, je ne vous attends plus qu'avec la nouvelle que notre prévôt de Paris aura fait son devoir. D'ici là le séjour du Louvre ne saurait que vous être pénible !

—Une diégnée ! murmura M. d'Aumont, un déshonneur !

—Qu'il vous est facile de combattre par l'arrestation immédiate de La Chesnaye ! dit vivement madame d'Aumont.

M. d'Aumont secoua la tête.

—Jacques ! s'écria sa femme avec inquiétude, vous, que j'ai toujours vu fort et énergique en face du péril, vous laisserez-vous abattre aujourd'hui ?

—Oh ! répondit le prévôt avec un accablement profond, je n'ai sens à peine la force de lutter.

—Pourquoi ?

—Parce que vous ne connaissez encore que la moitié du malheur qui vous menace.

—Comment ? qu'y a-t-il ?

—Il y a, dit M. d'Aumont d'une voix sourde, que ce soir, toutes mes mesures étaient prises pour opérer l'arrestation de ce La Chesnaye. Sa présence à la foire Saint-Germain était certaine....

—Eh bien ?

—Eh bien ! nos espions ont été trompés, ou ce La Chesnaye est parvenu à croiser ses traces de façon telle, qu'il a été impossible de les suivre.

Le lieutenant civil, le lieutenant de robe courte et moi même avons échoué à la même heure.

Je revenais de chez Jonas après avoir constaté aussi l'apparition momentanée du bandit dans les environs de la maison de jeu, mais après avoir constaté aussi sa disparition complète quelques instants avant mon arrivée, lorsque je m'arrêtai dans le cabinet du lieutenant civil.

M. de Villiers avait opéré l'arrestation d'un homme, accusé d'avoir soupé avec La Chesnaye en personne.

Ma première pensée fut d'interroger immédiatement cet homme. Lui-même demandait à me parler, mais à moi seul. On l'introduisit en ma présence, mais dès les premiers mots, je reconnus dans le prisonnier cet archer de la prévôté de Rouen, dont je vous ai raconté l'histoire...

—Celui-là même qui fut condamné à mort et gracié au moment du supplice ?

—Précisément.

Vous n'ignorez pas ce dont cet homme accuse La Chesnaye,

et la haine qu'il a jurée au bandit qui lui a ravi sa fiancée et qui a failli le faire pendre.

Eh bien ! cet archer, ce Giraud, comme il se nomme, m'a raconté que ce soir, à la foire Saint-Germain, il s'est vu accoster par trois bourgeois, lesquels, après avoir lié connaissance avec lui, l'ont invité à souper. et en buvant lui ont fait raconter son histoire.

L'un de ces bourgeois était La Chesnaye lui-même.

—Et Giraud ne l'a pas reconnu ?

—Giraud ne l'avait jamais vu.

—Mais ce nouveau malheur dont vous parliez et qui nous menace ?

—J'y arrive.

Comme Giraud achevait son souper avec les compagnons que lui avait fait rencontrer le hasard, ceux-ci se levèrent et prirent congé de lui.

Deux d'entre eux s'éloignèrent à travers la foire et le troisième, celui-là que l'on prétend être La Chesnaye, entra dans la loge d'un orfèvre.

Au même moment M. de Villiers faisait fermer la rue à ses deux extrémités.

Chaque loge n'ayant aucune autre sortie que celle ouverte sur la rue, il devonait constant que La Chesnaye devait être pris chez l'orfèvre... Et cependant les archers n'ont trouvé personne, et cependant chaque loge a été minutieusement fouillée.

Mais à l'instant où le lieutenant civil procédait à son enquête, un personnage, un gentilhomme, quittant la boutique de l'orfèvre, dans laquelle était entré La Chesnaye et dont il n'était pas sorti, s'élança dans la rue sans paraître se soucier de la présence de la justice...

—Eh bien ? fit madame d'Aumont, qui suivait avec un intérêt facile à comprendre la narration de son mari. Eh bien ? vous avez fait arrêter ce personnage ?

—Non ! répondit le prévôt.

—Pourquoi ?

—Parce que Giraud devait se tromper.

—Qu'importe !

—Savez-vous quel était celui que me désignait l'archer ?

—Quelque grand de la cour peut-être ?

—Plus que cela pour nous ! c'était le comte de Bernac !

—Le comte de Bernac ! s'écria madame d'Aumont avec stupeur.

—Le comte de Bernac ! répéta le prévôt.

—Lui un complice de La Chesnaye !... impossible !

—C'est aussi ce que j'ai pensé, et voilà pourquoi je n'ai pas ordonné l'arrestation.

—Mais alors, ce malheur dont vous parliez n'existe pas, car une telle supposition serait insensée.

—Je n'affirme pas que ce malheur existe, madame, mais je suis sous le coup d'une perplexité effrayante.

Au nom du comte de Bernac prononcé par moi, Giraud s'est récrié encore. Il a connu jadis cette famille, vous ne l'ignorez pas, il a été attaché à la personne même du comte de Bernac, assassiné il y a plus de vingt ans, et il m'a répété, avec toute l'ardeur d'une conviction profonde, qu'il n'avait pas menti devant le parlement, alors que seul, entre tous les témoins appelés, il s'obstinait à ne point reconnaître le jeune comte.

—Mon Dieu ! que me dites-vous là ? s'écria madame d'Aumont en proie à l'agitation la plus vive, mais si M. de Bernac nous avait trompés, que deviendrait notre fille ?

Diane adore le comte, Diane voit un avenir de bonheur dans

son union avec lui, Diane est d'une nature si frêle, si délicate, si aimante !...

Arracher brusquement, violemment, cet amour de son cœur, so serait tuer notre enfant !

—C'est là le secret de ma conduite, madame, répondit M. d'Aumont. L'amour du père a fait hésiter le magistrat dans l'accomplissement de ses devoirs.

Mais j'espère encore que ce Giraud se sera trompé, que cet homme est un misérable vendu à nos ennemis, qu'il a abusé de ma confiance pour reprendre sa liberté, qu'il s'est évadé enfin et que je ne le verrai jamais.

—Et Diane ? demanda madame d'Aumont. L'avez-vous vue ce soir ?

—Non ! la pauvre enfant repose et je n'ai point voulu troubler ses rêves de bonheur.

—Je ne saurais non plus la voir, ajouta madame d'Aumont en serrant les mains de son mari. Elle s'enquerrait du trouble qui se lit sur mon visage, et lui avouer la vérité est impossible !

—Si Giraud m'a trompé ou s'est trompé lui-même, dit lentement M. d'Aumont, Diane sera heureuse et je supporterai seul la disgrâce du roi...

—Mais s'il avait dit vrai ? demanda madame d'Aumont.

—S'il avait dit vrai ? si celui qu'il accuse avait volé le nom dont il se pare, s'il était l'infâme complice d'un bandit, la justice du roi suivrait son cours !

—Mais Diane ? mais notre fille ? s'écria la mère avec effroi.

—Avant d'être père, je suis magistrat, madame !

## XXIII

## L'ABBAYE DES AUGUSTINS

Un court silence suivit ces nobles et fières paroles. Madame d'Aumont se leva, fit quelques pas dans la pièce, puis elle vint se rasseoir près de son mari.

—Mon ami, dit-elle doucement, j'étais tellement loin de m'attendre à la confiance que vous venez de me faire, que vos paroles m'ont frappée de stupeur, et m'ont tout d'abord privée de réflexion.

Maintenant que je suis un peu plus calme, j'envisage les choses comme elles doivent l'être, et je me sens rassurée en ce qui concerne le bonheur de notre enfant.

M. Bernac est complètement en dehors de tout ceci, j'en réponds, et ce Giraud se sera évidemment joué de vous ; il n'y a pas à en douter.

Le prévôt, sans répondre, interrogea sa femme du regard.

—Réfléchissons, continua madame d'Aumont.

Quel est ce Giraud qui ose accuser un loyal gentilhomme de participation avec les plus épouvantables bandits ? Un ancien valet, un ancien archer, un homme accusé lui-même de brigandage, un condamné gracié, et que devait flétrir la main du bourreau !

Quel est, au contraire, le comte de Bernac ? Le descendant de l'une de nos meilleures familles, un gentilhomme connu de toute la cour, et dont la réputation est sans tâche.

Giraud a nié l'individualité d'Henri, mais Giraud a été seul de son opinion.

Rappelez-vous à votre tour. Plus de dix témoins, tous anciens serviteurs du comte de Bernac le père, tous ayant connu Henri enfant, tous ayant assisté à l'horrible drame qui l'a privé si jeune de ses parents, l'ont reconnu sans hésiter. Les preuves

de son identité étaient telles que le parlement a été unanime dans sa déclaration.

Henri lui-même se rappelait tout, jusqu'au souvenir de votre généreux dévouement pour lui...

—Cela est vrai, dit le prévôt.

—Depuis quatre ans que nous le voyons intimement, avez-vous jamais remarqué rien qui fût à son désavantage.

—Rien !

—Enfin, depuis vingt et quelques années que le comte de Bernac a été assassiné, s'est-il présenté quelqu'un se disant le dernier représentant de la famille ? A-t-on jamais disputé ce titre à Henri ?

—Jamais...

—Un indice même s'est-il jamais défavorablement élevé contre lui ?

—Non, je l'avoue.

—Eh bien ! vous reconnaissez toutes ces choses, monsieur d'Aumont, et cependant, aux premiers mots d'un inconnu, d'un homme de rien, vous vous prenez à douter d'un gentilhomme, votre ami !

—Louise ! dit le prévôt de Paris d'une voix grave, si tu étais à ma place, si, comme moi, tu étais à même de contempler dans leur hideuse nudité les plaies qui rongent la société, tu en arriverais parfois à douter de toi-même !

—Oh ! dit madame d'Aumont, j'espère que maintenant vous n'en doutez plus.

—Peut-être !

—Mais que ferez-vous donc, Jacques ?

—J'attendrai. Il est évident que toutes les probabilités sont de votre côté, et je donnerais dix ans de ma vie pour que vous ne vous trompiez pas, car il s'agit du bonheur de notre enfant.

Je verrai le roi, j'obtiendrai un délai... Pendant ce temps je pourrai prendre des mesures énergiques. Recevez toujours Henri avec la même aménité. Qu'il ne soupçonne rien de notre conversation...

Trois hommes autres que ce Giraud ont prétendu avoir vu ce soir La Chesnaye à la foire Salut-Germain.

Ces trois hommes, je les ai fait arrêter. Mais je vais ordonner qu'ils soient libres.

Je triplerais la récompense promise pour celui qui me livrera le bandit, enfin j'agirai, Louise, avec toute la prudence qu'exigent notre situation et le rang qu'occupe le comte de Bernac ; mais j'agirai aussi, je vous en prévienne, avec toute la rigueur que m'impose le devoir de ma charge.

Comme M. d'Aumont achevait de prononcer ces paroles, un bruit retentissant vint de nouveau troubler le silence qui régnait sur le quai.

Le prévôt de Paris se rapprocha vivement de la fenêtre.

—Le chevalier du guet ! s'écria-t-il avec surprise. Que signifie sa venue à pareille heure ?

Au même instant une lueur rougeâtre, s'élevant au-dessus des toits des maisons bâties sur l'autre rive de la Seine, dans l'île de la Cité, embrasa l'horizon dans la direction de Notre-Dame, dont les tours monumentales s'éclairèrent soudain.

—Un incendie ! s'écria madame d'Aumont.

—M. le chevalier du guet ! annonça un archer en entr'ouvrant la porte du cabinet du prévôt de Paris.

—Eh ! fit M. d'Aumont en s'avantant au-devant du chef de la milice royale chargé de veiller à la sûreté de la capitale durant la nuit.



Le chevalier du guet, ruisselant de sueur et les habits en désordre, se précipita dans le cabinet du prévôt.

Qu'y a-t-il ? demanda précipitamment M. d'Aumont.

— Un crime horrible, monseigneur !

— Lequel ?

— L'hôtel de Mercœur a été forcé tandis que le-duc était au Louvre. Les appartements ont été pillés, trois valets ont été pendus, et le feu a été mis aux bâtiments. Je viens vous demander secours pour combattre l'incendie.

— Et qui a commis ce crime, monsieur, le savez-vous ?

— Parfaitement, monseigneur. c'est encore la bande de ce damné La Chesnaye, commandée par lui même. Il a tué en se retirant deux de mes gardes.

— La Chesnaye ! s'écria le prévôt.

— Oui, monseigneur, tous ceux de mes hommes qui l'ont vu l'ont reconnu d'après le signalement donné. Au reste, lui-même a pris soin de laisser évidentes les traces de son passage.

Ce qu'il y a de singulier dans cet événement, c'est que chacun des trois pendus dans la cour portait sur la poitrine un écrit où étaient tracés ces mots :

#### JUSTICE DE LA CHESNAYE

puis au bas des trois potences que les bandits avaient dressées était le portrait du duc de Mercœur arraché de la boiserie de sa salle à manger.

Ce portrait était souillé de boue et le mot « LACHE » était écrit en grosses lettres sur le front du duc.

Quant aux autres valets, ils avaient été garrottés et placés dans l'écurie. On ne leur avait fait aucun mal, et leurs effets avaient été scrupuleusement respectés.

On n'a pillé et incendié que les appartements de monseigneur.

Le prévôt regarda sa femme avec stupéfaction.

(A CONTINUER.)

Commencé le 15 Septembre, 1887 — (No 404).

Toute personne qui s'abonne à ce journal reçoit gratuitement, outre la prime mentionnée à la dernière colonne, le commencement de ce feuilleton.

#### VARIÉTÉS

Les inconséquences de l'orthographe.

Un chef de bureau à ses employés :

— Monsieur Picard !

— Monsieur ?

— Pourquoi ne mettez-vous pas d's à trente fûts vides ?

— Mais, monsieur, il n'y a rien dedans !

\*\*\*

Entre académiciens :

— Ne remarquez-vous pas que dans la société le nombre des imbéciles est considérable ?

— Cela est d'autant plus vrai, mon cher collègue, qu'il y en a toujours un de plus qu'on ne le suppose.

A VENDRE A BON MARCHÉ — HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, par Benjamin Sulte, complète et en parfait ordre. S'adresser ici.

## NOS PRIMES

COLLECTIONS DU « FEUILLETON ILLUSTRE »

Les avantages que nous offrons maintenant aux personnes qui aiment à lire ne peuvent être surpassés, disons plus : n'ont et ne seront jamais égalés. En effet il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste suivante pour se convaincre qu'il est impossible de se procurer autant de littérature choisie et variée pour une somme aussi minime que le prix de l'abonnement.

Toute personne s'abonnant au FEUILLETON ILLUSTRE ou qui renouvelle son abonnement à échéance pour une année, reçoit gratuitement (à son choix) les feuilletons suivants complets de l'une des séries ci-dessous :

**PREMIÈRE SÉRIE**—Le Roi des Voleurs ; Le Trésor de Strongsey ; Les Héritiers du Poignard ; Le Secret de l'Intendant ; Le Duo de Kandos ; Les Deux Duchesses ; Les Forçats de l'Amour ; L'Homme des Grèves ; Le Crime d'un autre ; L'Amour à l'Épée ; Un Noviciat ; historiettes, variétés, etc., etc.

**DEUXIÈME SÉRIE**—Les Aventures du Capitaine Vatan ; La Dame de Pique ; La Fille de Marguerite ; L'Homme des Grèves ; L'Amour à l'Épée ; Le Crime d'un Autre ; Un Noviciat ; historiettes, etc., etc.

Aucun des feuilletons ci-dessous (complet et au choix) sera envoyé franco, sur réception de 50 cents :

Le Capitaine Vatan — Une Vengeance de Peau-Rouge — La Fille de Marguerite — Le Roi des Voleurs — Les Héritiers du Poignard — Le Secret de l'Intendant — Le Duo de Kandos et Les Deux Duchesses — Les Dramas de l'Argent.

Les prix que coûteraient actuellement ces feuilletons en librairie, varient entre \$2.00 et \$5.40 chacun.

Toute personne qui nous fera parvenir l'abonnement de quatre nouveaux souscripteurs, pour un an ou plus, ou qui s'abonnera pour trois ans recevra gratuitement tous les feuilletons ci-dessus énumérés et les suivants :

Exili l'Empoisonneur — Une Vengeance de Peau-Rouge ; — La Demoiselle du Cinquième — Le Testament Sanglant.

Les histoires ci-haut mentionnées, réunies ensemble, ont coûté et coûteraient encore plus de \$25 dans les librairies.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'aucun feuilleton avant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

#### CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cts, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Pour la ville de Montréal (livré à domicile), 50 cts en plus par année.

Tout semestre commencé est payable en entier.

Aux agents, 16 cts la douzaine et 20 p. c. de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Nous ne serons responsables d'aucune lettre contenant des valeurs qui nous serait adressée sans être enregistrée.

MORNEAU & C<sup>ie</sup>, EDITEURS,

Boîte 1986

475 Rue Craig, Montréal.